Décision n° 2018-1451
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 21 novembre 2018
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 21 novembre 2018,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2018-1451
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 21 novembre 2018

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198803029	COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HERES	38 ST MARTIN D HERES	4 VHF
199106245	DESPREZ GUITTOT COUSIN	35 BAIS	1 VHF
199601935	THALES AVS FRANCE	95 OSNY	2 UHF
199700189	CFNR TRANSPORT	57 UCKANGE	1 VHF
199700329	VINCENT PHILIPPE	91 CROSNE	1 UHF
199703114	BAZIN ENTR CORPORATE MANAGEMENT	75 PARIS	1 VHF
200600451	CFNR TRANSPORT	57 UCKANGE	1 VHF
201100906	AGENCE PUB POUR IMMOBILIER	75 PARIS	1 UHF
201200609	SAMSIC SECURITE	35 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	2 UHF
201400031	SAMSIC SECURITE	35 RENNES	2 UHF
201400032	SAMSIC SECURITE	35 RENNES	2 UHF
201401203	LANCRY PROTECTION SECURITE	78 CHATEAUFORT	2 UHF
201700165	SAMSIC SECURITE	22 CREHEN	1 UHF
201700294	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	92 NANTERRE	4 UHF
201700997	SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN	91 MASSY	1 UHF
201701050	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	91 MASSY	5 UHF
201701296	URBAINE DE TRAVAUX	75 PARIS	2 UHF
201800009	MBTP BOSVET	73 ST GENIX SUR GUIERS	1 UHF